

Mastercard – Responsabilité zéro

Qui est protégé?

Si vous êtes un titulaire de carte* Mastercard^{MD}, vous bénéficiez de la protection Responsabilité zéro en cas d'utilisation non autorisée de votre carte de crédit émise au Canada à condition que :

- vous n'avez pas contribué à l'utilisation non autorisée de votre carte;
- vous avez pris des précautions raisonnables pour protéger votre carte et votre NIP;
- vous nous avez informés par téléphone dans les 24 heures suivant le moment où vous vous êtes rendu compte que votre carte ou vos chèques avaient été volés, perdus ou utilisés de manière abusive, ou avez su ou soupçonné que quelqu'un d'autre connaissait votre NIP

La protection Responsabilité zéro ne s'applique pas aux cartes d'entreprise.

Comment êtes-vous protégé? Si quelqu'un a fait un achat non autorisé avec votre carte Mastercard, vous ne serez pas responsable de cet achat.

Où êtes-vous protégé? La protection Responsabilité zéro s'applique sur tous les achats que vous effectuez avec votre carte Mastercard, que ce soit en magasin, au téléphone ou sur Internet.

Que devez-vous faire si... Si vous soupçonnez une activité non autorisée sur votre compte, cessez d'utiliser votre carte et communiquez avec le service de cartes de crédit de BMO au 1-800-263-2263 (ATS : 1-866-859-2089) le plus tôt possible. À l'extérieur de l'Amérique du Nord, appelez à frais virés au 514 877-0330.

*Comprend également la carte Professionnel Diners Club